

Renouvellement du réseau eaux usées le long du Rieutord à LAVIT DE LOMAGNE (82)

Compte rendu de la réunion du mercredi 19 avril 2023

Prochaine réunion : mercredi 10 mai 2023 à 10h00 sur site

**CR  
N°18**

Entités et adresses	Représentants	Téléphone	E-mail	Présence	Diffusion	Convoyé prochaine réunion
<b>Maître d'ouvrage :</b> <b>COMMUNE DE LAVIT DE LOMAGNE</b> Place de l'Hôtel de ville 82120 LAVIT DE LOMAGNE	Yves MEILHAN, Maire	05 63 94 05 54	mairie-lavit.de.lomagne@info82.com	P	X	
<b>Maître d'œuvre :</b> <b>IRIS</b> 18 rue du Sergent Vigné 31500 TOULOUSE	Benoit LABADIE	06 85 53 31 05	bl@iris-be.com	P	X	X
<b>Entreprise</b> <b>EUROVIA</b> 1649 Avenue d'Italie 82000 MONTAUBAN	Jean-Christophe DELAGE Baptiste MAYRAN Elodie CAVENE	06 11 75 25 82 07 63 73 73 35	jean-christophe.delage@eurovia.com baptiste.mayran@eurovia.com elodie.cavene@eurovia.com	R	X X X	X
<b>DDT 82</b>	Jean-Jacques OLAZCUAGA Corinne ESPAGNOLLE	06 49 70 29 43	jjacques.olazcuaga@tarn-et-garonne.gouv.fr corinne.espagnolle@tarn-et-garonne.gouv.fr		X X	

P : Présent - A : Absent – E : Excusé - R : Représenté

Sans observation écrite sous sept jours, les indications portées au présent compte rendu sont considérées comme définitives et réputées acceptées par tous les participants. Le présent compte rendu confirme les décisions arrêtées au cours de la réunion de chantier. Décisions que les entreprises ont inscrites au fur et à mesure, chacune en ce qui les concerne. Un retard de diffusion ne peut donc en aucun cas être invoqué pour justifier un retard d'exécution.

Rédacteur : B. LABADIE

## 1 - ORDRES DE SERVICE

N°	Entreprise	Date	Objet	Envoyé	Retourné	Observation
1	EUROVIA	07/11/2022	Démarrage	11/10/2022	12/12/2023	3 mois
2	EUROVIA	30/01/2023	Prolongation délai	30/01/2023	30/01/2023	Fin le 07/06/2023

## 2 - INTEMPERIES

N°	Entreprise	Date	Durée	Validées	Cumulé
1	EUROVIA	21/11/2022	2 jours	Oui	2 jours
2		28/11/2022	1 jour	oui	3 jours
3		13/01/2023	6 jours	Oui	9 jours
4		13/03/2023	5 jours	Oui	14 jours

## 3 - AVANCEMENT / PLANNING ET PREVISIONS

### *Planning prévisionnel*

Réseau réalisé de R45 à R11. En cours R11 – R10.

EUROVIA ne sera pas sur le chantier la semaine prochaine et reviendra le 02/05/2023

Chantier démarré semaine 45

Marché notifié le 04/10/2022.

## 4 - PLANS ET DOCUMENTS DE CHANTIER

### *Plans et documents d'exécution*

Intitulé	Date	Indice	Validé Maître d'œuvre	Validé concessionnaire	Observation
Eaux usées	24/10/2022	B	Oui		Avec observation. Fiche visa n°2

### *Observations sur plans EXE :*

## 5 - CHANTIER

29/03/2023

- L'emprise dans la déchetterie sera libérée fin de semaine prochaine, le raccordement devant être fait le 06/04/2023.

22/03/2023

- Présence à la réunion de monsieur DABASSE, fermier des parcelles appartenant à la famille PASCAL. M DABASSE sera indemnisé pour le blé qui a été abimé lors des travaux. La superficie sera mesurée contradictoirement, M DABASSE communiquera le prix de vente et le rendement sera établi après la moisson.

07/03/2023

- Le premier tronçon (déchèterie – STEP) a été inspecté par I2C. Pas d'anomalie sur le réseau. Les raccordements des antennes peuvent être faits.
- Il est nécessaire de libérer le site de la déchèterie avant fin de semaine 12 car la comcom doit installer une citerne dans cette zone (stockage de granulat qui va gêner).

22/02/2023

- Vu avec M Le Maire les arbres à élaguer après le lac ainsi que dans le parc de jeux.

08/02/2023

- Présence ce jour à la réunion de Christophe CADAMURO de I2C. Les essais d'étanchéité du réseau et les ITV démarreront sous dix jours pour le tronçon déjà réalisé.
- Entre les regards existants 77 et 78 le réseau existant fait une courbe et est proche du tracé du réseau projeté. Nécessité de boiser pour croiser l'existant.
- Le branchement de M CHERTIER a été réalisé.

01/02/2023

- Vu ce jour les arrivées sur les regards existants 79 et 80 (numérotation du diagnostic) Le profil en long de la cana sera adapté pour reprendre ces deux antennes.
- Pour le branchement de M CHERTIER il est nécessaire de baisser le fil d'eau afin que sa canalisation future de branchement qui remonte à sa maison passe le point bas du terrain.
- Prendre en compte la demande de l'APIM qui a demandé à ce que la chaussée soit remise en état (nids de poule)

25/01/2023

- Vu ce jour M CHERTIER sur place, il nous a indiqué la position souhaitée de son branchement. A proximité du chemin de terre qui remonte vers sa propriété. Le terrain fait un creux avant de remonter vers sa maison, EUROVIA vérifiera que la profondeur est suffisante et dans le cas contraire il faudra adapter la profondeur du collecteur.
- RAPPEL : sur la fiche VISA n°2 du 28/10/2022 :

Entre les regards 25 et 27 arrivent 2 branchements. Repositionner les regards en face.

Sur plan EXE profondeur de ces regards insuffisante pour raccorder les arrivées. (Sur diagnostic regard existant 79 à -3,07 et regard existant 80 à -2,14)

On va arriver dans cette zone et les plans d'EXE n'ont pas été mis à jour.

30/11/2022

- EUROVIA a alerté sur le risque de fragiliser le chêne à proximité de R34 – R35. Vu ce jour de passer derrière le poteau HTA en rajoutant un regard.
- Le grillage sera déposé sur la zone de passage de la canalisation et posé en provisoire afin de maintenir le site clôturé.

11/10/2022

- Numéro DT transmis par IRIS à EUROVIA
- Constat d'huissier à faire.
- Plans d'EXE à transmettre pour VISA à IRIS, ainsi que les FTP.
- EUROVIA plantera les regards sur site. (Piquet avec numéro du regard)
- Pour le démarrage coté STEP et donc chez l'APIM, prendre contact avec Dominique BADENS (06 08 32 13 26)
- Panneau de chantier : IRIS communiquera la maquette à EUROVIA
- Enquête de branchements : Les branchements repris à confirmer sont :  
Parcelle 389 GAMM VERT, entre les regards existants 85 et 86 (regards non ouvrables manuellement)  
Parcelle 463, Certainement branché sur Route d'Asques. (Regards non ouvrables manuellement)  
Parcelle 1045 Mme MEILHAN, arrive sur Regard existant non numéroté entre R96 et R97  
Parcelle 832 TGH, Certainement branché Avenue Croix de Jubilé (regards non ouvrables manuellement)
- M CHERTIER souhaiterait un branchement pour la maison située sur la parcelle C772. Le branchement serait positionné entre les regards 16 et 18 (plans DCE). La commune invitera M CHERTIER à matérialiser sur le terrain la position souhaitée pour le tabouret de branchement.

